AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-6-80089181

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 60,00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

DIRECTEUR-GÉRANT

BULLETIN N° 153 du 10 JUIN 1980.-

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE.- (pommiers - poiriers)

Les contaminations sont toujours possibles en cas de pluie, il est conseillé d'assurer une nouvelle protection avant le 15 Juin.

Si des attaques sur feuilles sont constatées, il y a lieu d'employer de préférence, en rattrapage, l'un des produits suivants : bénomyl (BENLATE), carbendazime (BAVISTINE, SANDOMIL, DEROSAL, DARYLINE, VEREOR), thiophanate méthyle(PELT 44), doguadine (MELPREX, DODINAL BF).

OÏDIUM.- (pommiers)

Intervenir en même temps contre cette maladie.

D'après les divers essais effectués au cours des dernières années, il y a lieu d'utiliser (en cas de fortes attaques) l'un des produits suivants : triadiméfon (BAYLETON), bupirimate (NIMROD), pyrazophos (AFUGAN), triforine (SAPROL, FUNGINEX), fénarimol (RUBIGAN).

Les soufres gardent toute leur valeur en traitements préventifs.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES.-

De nombreuses pontes sont observées depuis le début du mois de Juin. Il est nécessaire d'effectuer un premier traitement avant le 15 Juin en ajoutant un insecticide à la bouillie anti-tavelure.

Cette intervention doit être étendue aux vergers de noyers.

Les arboriculteurs qui ont utilisé le diflubenzuron (DIMILIN) contre les mineuses à la fin du mois de Mai, n'ont pas à intervenir contre le carpocapse.

CARPOCAPSE DES PRUNES.-

Les captures sont enregistrées depuis le 11 Mai dans la région du Bas pays de BRIVE.

Effectuer un traitement avant le 15 Juin.

PSYLLE DU POIRIER.-

De nouvelles pontes et de récentes éclosions viennent d'être constatées (région de NOHANENT - Puy-de-Dôme).

Il y a lieu d'intervenir dès réception de cette note.

Pour les produits à utiliser consulter le bulletin n° 147 du 30 Avril.

P. 1 / 6-1

GRANDES CULTURES

CEREALES.-

BLE D'HIVER

- Rouille jaune : Des attaques récentes viennent d'être découvertes dans le département du Puy-de-Dôme (région de LUZILLAT, COURNON, BEAUREGARD-L'EVEQUE).

Il est recommandé d'effectuer un traitement même en cours de floraison si la présence de pustules sur les dernières feuilles est observée sur l'ensemble de la parcelle.

- Oïdium : Cette maladie a progressé depuis quelques jours. Elle est visible sur les dernières feuilles dans de nombreuses parcelles où une intervention s'avère souvent nécessaire.

Il est rappelé que contre les maladies du feuillage, aucune intervention ne se justifie après la floraison.

- Pucerons des épis : Quelques colonies sont observées sur épis. Le seuil de 50 % d'épis contaminés par au moins 5 pucerons est loin d'être atteint.

Il n'est pas nécessaire d'intervenir actuellement.

V I G N E

MILDIOU.-

La croissance de la vigne a été rapide depuis fin Mai.

Il est conseillé de renouveler la protection de l'ensemble du vignoble.

- Les viticulteurs qui utilisent les produits préventifs classiques ou les associations à base de cymoxamide (anciennement curzate) doivent intervenir avant le 12 Juin.

- Ceux qui utilisent des produits systémiques (ACYLON BLEU, ACYLON F, MIKAL, RHODAX, VAMIN, CALTAN) interviendront avant le 15 Juin.

TORDEUSES DE LA GRAPPE.- (cochylis et eudémis)

Le vol a débuté depuis le 6 Mai, les captures sont très importantes cette année et de nombreuses pontes ont été observées dès le 25 Mai (région de LEMPDES - Puy-de-Dôme).

Il y a lieu d'intervenir principalement dans les vignes où des dégâts ont été constatés les années précédentes.

Ajouter un insecticide à la bouillie anti-mildiou.

Il est rappelé que les attaques de première génération peuvent être stoppées dès que l'on observe une glomérule (toile) par grappe.

- Oïdium

Il est important de lutter contre ce champignon de façon préventive.

Toutefois, en cas de fortes attaques, les produits suivants sont à préférer : BAYLETON ou RUBIGAN.

En cours de floraison les soufres poudrages sont recommandés.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. FARGEIX.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.

UTILISATION DES HORMONES POUR LE DESHERBAGE DU MAÏS

La fréquence des dégâts observés en culture a décidé l'Association Générale des Producteurs de Maïs (A.G.P.M.), l'Institut National de la Recherche Agronomique et le Service de la Protection des Végétaux à rédiger ce texte commun qui précise les conditions d'utilisation de ces produits.

Les hormones sont nécessaires pour le désherbage du maïs. Seules, elles permettent de maîtriser les dicotylédones vivaces : chardons, laiteron, rumex, renouée amphibie, gesse et surtout liserons.

Cependant, l'emploi de ces matières actives n'est pas sans risques pour les cultures de maïs. En effet, lorsque les conditions de leur emploi ne sont pas rigoureusement respectées, elles provoquent des troubles de la croissance et du développement du maïs ayant pour conséquences des dégâts souvent graves (déformation des plantes, des racines ; verse à différents stades de végétation...).

TRAITEMENT EN PLEINE SURFACE

Etant donné les précautions qui doivent être prises cette pratique doit être limitée au freinage des sorties précoces des chardons et liserons.

On n'aura de garantie de sélectivité satisfaisante qu'aux conditions suivantes :

1°/ - Emploi exclusif du 2,4-D sous forme de sels d'amine

Proscrire les produits à base de MCPA ou de piclorame

2°/ - Choix d'une dose correcte 300 g de matière active à l'hectare suffisent (par exemple 0,75 litre d'une spécialité commerciale dosée à 400 g/litre).

3°/ - Le respect d'un stade correct du maïs. L'application doit être réalisée avant que le maïs n'ait dépassé le stade 4 à 5 feuilles. Dans ce décompte, il ne faut pas oublier la première feuille à bout arrondi. Ce stade est très vite atteint (le maïs a alors une hauteur variable selon le climat de l'année, mais rarement supérieure à 10 - 11 cm). Dans la pratique, la majeure partie des accidents constatés ont pour origine une intervention à un stade du maïs trop avancé.

4°/ Le respect d'un état végétatif et de conditions climatiques correctes.

Ne traiter que les maïs en bon état de végétation, ne présentant pas de dégâts dûs à l'oscinie, soit aux limaces, soit à la grêle.

Ne pas traiter si la température est supérieure à 25°.

Les conditions 3 et 4 sont souvent difficiles à respecter ; il faut alors recourir au seul traitement en dirigé.

./...

TRAITEMENT EN DIRIGE

Cette technique de traitement consiste à pulvériser les produits herbicides directement sur les mauvaises herbes en évitant tout contact avec le maïs. Elle permet donc l'utilisation de matières actives, même non sélectives de la culture, choisies en fonction de leur efficacité vis-à-vis des mauvaises herbes à détruire.

Dans ces conditions, les hormones qui peuvent être employées sont :

- Le 2,4-D sels d'amine pour détruire les liserons et les chardons. Les doses d'emploi sont comprises entre 750 et 1000 g de matière active par hectare.

- L'Association de 2,4-D et de 2,4,5 T ou le 2,4,5 T seul pour détruire les ronces et les gesses tubéreuses. Les doses d'emploi sont comprises entre 750 et 1000 g de matière active par hectare.

- Le 2,4,5 TP ou fenoprop pour détruire les prèles et les renouées amphibies. Les doses d'emploi sont respectivement de 750 à 1000 g et 1000 g à 1200 g de matière active par hectare.

Pour réaliser un traitement dirigé dans les meilleures conditions, il faut :

- disposer d'un matériel adapté. La pulvérisation doit s'effectuer sous les feuilles du maïs. Pour cela, le pulvérisateur doit être équipé de pendillards portant des buses à leur extrémité. L'utilisation d'un matériel spécialisé (type Herbinet) assure le maximum de sécurité.

- modifier les conditions de pulvérisation. Pour limiter les risques de projections sur le feuillage, il est nécessaire de traiter à faible pression (1 kg/cm2) avec des grosses gouttes et un minimum de brouillard. Les buses miroir sont alors les mieux adaptées.

- intervenir lorsque le maïs mesure de 40 à 60 cm de hauteur, de préférence avant la formation des racines coronaires. Par ailleurs, il vaut mieux, avec les hormones, ne pas traiter par temps chaud (température supérieure à 22 - 25° C) ni en présence de vent trop fort.
